



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Farnham, à une séance ordinaire tenue le 3 juin 2019, a adopté les règlements suivants :

- *Règlement 551-2 modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019.*
- *Règlement 557 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail.*

Ces règlements entreront en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils sont aussi disponibles sur le site Internet de la Ville de Farnham.

DONNÉ à Farnham ce 4 juin 2019.

Marielle Benoit, OMA
Greffière